

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2023_0041

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 24 MARS 2023,
L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mars, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 mars 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. **VISKOVIC, MAIRE.**

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHEIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. DUJARDIN DRAULT, Mme VISKOVIC, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LE ROCH, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. KONTE, M. CASSE, M. FEURTE.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme NATALE, qui a donné pouvoir à Mme ROTOMBE ; M. ABOUDOU, qui a donné pouvoir à M. ROSENMANN ; Mme DAGUILLANES qui a donné pouvoir à Mme MONIER ; Mme SAFI, qui a donné pouvoir à MAYOULOU-NIAMBA ; M. BOUTET, qui a donné pouvoir à M. CASSE.

ÉTAIENT EXCUSES : M. DRAME, Mme PERUGIEN.

Soit 31 élus présents ou représentés (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BEGUE

11) CRÉATION ET DÉNOMINATION DE "L'ALLÉE DE LA MALVOISINE"

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de la Voirie Routière,

CONSIDÉRANT la numérotation de l'ancien stade de la Malvoisine, au 34 ter cours du Buisson à Noisiel,

CONSIDÉRANT la réalisation d'un projet immobilier comportant la construction de 5 bâtiments de logements et la création d'une nouvelle voirie depuis le cours du Buisson desservant un parking et les futurs logements,

CONSIDÉRANT la nécessité de numéroter les nouveaux bâtiments afin de faciliter le repérage et l'orientation des futurs usagers,

CONSIDÉRANT la nécessité de dénommer la nouvelle voie créée dans le cadre du projet immobilier,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Urbanisme et Vie commerciale du 17 mars 2023,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau municipal du 13 mars 2023,

ENTENDU l'exposé de Mme VISKOVIC, Conseillère municipale déléguée,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la création et la dénomination de la nouvelle voirie créée au sein du projet immobilier Malvoisine en « allée de la Malvoisine ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : Mathieu Viskovic

Date de signature : 28/03/2023

Qualité : Maire de Noisiel



Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Publié le
ID : 077-217703370-20230324-DEL2023_0041-DE



- Vegetal**
 - Arbre verticalement aligné (alignement)
 - Arbre isolé
 - Arbre aligné
 - Arbre en ligne
 - Arbre à double étage et isolé
 - Carré & Bar
 - Herbe
 - Plante en pot
 - Plante en pot
 - Plante en pot
 - Plante en pot
 - Espace vert existant
- Mobilier et mobilier**
 - Banc
 - Bencher
 - Banc de Bar
 - Banc de Bar
- Structures**
 - Structure de verre
 - Structure de verre
 - Structure de verre
 - Structure de verre
- Nature des sols**
 - Grass
 - Ciment
 - Asphalte
 - Asphalte

ATLAND
SAS NOÛVEL MALVOISINE
40, Avenue George V
75008 Paris

**PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ONP MALVOISINE
PRIMAIRE DE LA CHICCOLATIÈRE**

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

| | |
|------------|-----------------------------|
| PC 20 | Plan masse paysage - 1/250' |
| INDICE | A |
| 25-11-2021 | |

ARCHITECTE
Atland
10, rue de la République
75011 Paris